

SEANCES DE SOPHROLOGIE POUR LES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation de séances de sophrologie à destination des enfants fréquentant le multi-accueil « Les Petits Archers »,

Considérant la proposition de Madame Céline CHAPUIS, sophrologue, pour la mise en place de ces séances pour l'année 2026,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec Madame Céline CHAPUIS, sophrologue, N° de SIRET 79508879800017, domiciliée à CREPY-EN-VALOIS (60800), 13 rue Hippolyte Clair.

Article 2 :

La prestation consiste en la mise en place de 36 séances d'une demi-heure, pour l'année 2026, dans les locaux du multi-accueil « Les Petits Archers » à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût par séance est de 65 €, soit un total est de 2.340 € (TVA non applicable, article 293B du CGI) payable sur présentation de factures établies après les séances effectuées en 2026.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 novembre 2025.

Par délégation du Conseil d'administration,
La Présidente, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

14 NOV. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20251112-CCAS2025-22-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025